

RÈGLEMENT DES COUPES DE L'ANJOU 2023-2024

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- 1.1. Cette épreuve, par équipe de 4 joueurs et/ou joueuses licenciés « compétition », est ouverte à tous les clubs du Comité 49.
- 1.2. Seuls les joueurs des catégories cadet, junior, senior et vétéran sont autorisés à participer à cette épreuve.
- 1.3. L'inscription à cette épreuve implique l'acceptation et l'application du présent règlement.

2. LES COUPES

- 2.1. Elles sont au nombre de quatre :
 - 2.1.1. Coupe C1 : Les joueurs ou joueuses ayant plus de 1300 points.
 - 2.1.2. Coupe C2 : Les joueurs ou joueuses ayant moins de 1400 points.
 - 2.1.3. Coupe C3 : Les joueurs ou joueuses ayant moins de 1100 points.
 - 2.1.4. Coupe C4 : Les joueurs ou joueuses ayant moins de 800 points.
- 2.2. Le classement pris en compte tout au long de l'épreuve est le classement officiel au début de saison (juillet 2023).
- 2.3. Un seul joueur inférieur ou supérieur aux points prévus est « sélectionnable » dans une équipe, si et seulement si, il n'excède pas plus que 100 points de la limite du classement exigé de la Coupe.

3. FORMULE DE L'ÉPREUVE

- 3.1. Phase de poule : dans chaque Coupe, les équipes engagées sont réparties en poules de 6 équipes (si possible par secteur géographique). En fonction du nombre d'équipes engagées, la commission se réserve le droit de modifier la formule (ex : nombre d'équipes par poule).
 - 3.1.1. Un club peut engager plusieurs équipes dans une même Coupe.
- 3.2. Tableau Final : à l'issue des poules, un classement sera établi et qualifiera une ou plusieurs équipes par poule pour avoir un tableau de 16^{ème} de finale au maximum par Coupe. En cas d'équipes à égalité de points, le départage général sera appliqué.
- 3.3. Consolante : à l'issue des poules, les équipes non qualifiées pour le tableau final se rencontreront pour disputer des rencontres supplémentaires dit de « classement » lors des journées de 1/16, 1/8 et ¼ de finale. La formule de l'établissement de ces rencontres restera à définir en fonction du nombre d'équipes. Les perdants des 1/16^e et 1/8^e du tableau final pourront être réintégrés dans la consolante.

4. DATES, LIEUX ET HORAIRE DES RENCONTRES

- 4.1. Les rencontres se déroulent le vendredi aux dates fixées au calendrier.
- 4.2. Les rencontres débutant à 20h00, la salle devra être ouverte au plus tard à 19h30.

5. QUALIFICATION DES JOUEURS, BRÛLAGE

- 5.1. Un même joueur ne peut disputer qu'une seule rencontre au titre de la même journée.
- 5.2. Lors de la phase de poule, une équipe pourra être incomplète (3 joueurs).
- 5.3. Une équipe peut comporter plusieurs joueurs mutés.
- 5.4. Les règles de brûlage ne s'appliquent pas à la Coupe de l'Anjou. Exemple : un joueur ayant joué deux journées dans l'équipe 1 de son club a le droit de jouer les rencontres suivantes dans les équipes 2 ou 3, à partir du moment où il correspond aux critères de la Coupe.
- 5.5. Pour jouer les phases finales, 3 des 4 joueurs doivent avoir joué au minimum deux rencontres lors des phases de poules.

6. FORFAIT, ABANDON

- 6.1. Une équipe régulièrement engagée qui déclarera forfait sera pénalisée financièrement d'un montant égal au montant de l'engagement et ce, à tous les stades de la compétition.
- 6.2. Un forfait lors de la dernière journée de la phase préliminaire (poules) entraîne la non qualification de cette équipe pour la suite de la compétition, quel que soit son classement dans la poule.

7. DEROULEMENT DES RENCONTRES

- 7.1. Les rencontres se déroulent obligatoirement sur deux tables identiques. Les parties doivent être disputées en continu.
- 7.2. Lors de la phase de poule, une rencontre comporte 13 parties (12 simples plus un double à la fin en cas d'égalité). Les parties se disputent dans l'ordre de la feuille* de rencontre. L'équipe gagnante se voit attribuer 3 points rencontre, l'équipe perdante marque 1 point rencontre. En cas de forfait ou de défaite par pénalité, l'équipe "fautive" marque 0 point rencontre. Le meilleur classé aux points doit être positionné en A ou en Y. L'équipe qui reçoit a obligatoirement la lettre A.
- 7.3. Au cas où l'équipe désignée pour recevoir ne pourrait disposer de la salle à la date officielle, la rencontre aurait lieu dans la salle du club adverse qui deviendrait alors club recevant ayant la charge d'aviser le responsable de la commission.
- 7.4. Il est possible d'avancer une rencontre après accord écrit entre les deux clubs, à charge du club recevant de prévenir le responsable de la commission.
- 7.5. Lors de la phase finale, les rencontres s'arrêtent au score acquis, c'est-à-dire dès qu'une équipe a remporté 7 parties.

8. MISE EN PLACE DE LA PHASE FINALE

- 8.1. Au premier tour, il est procédé à un tirage au sort "dirigé" de telle sorte que les 1ers de chaque poule soient tête de série, reçoivent et ne se rencontrent pas.
- 8.2. Pour le tour suivant, l'équipe la mieux classée en phase de poule reçoit et en cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué.
- 8.3. Deux équipes ayant disputé la phase préliminaire dans la même poule ne doivent pas se rencontrer au 1^{er} tour (sauf en cas de poule unique).
- 8.4. Les demi-finales et finales se joueront à 2 dates différentes dans 2 lieux différents. Les places 3-4 seront jouées en même temps et sur le même lieu que les finales. Les remises des récompenses (pour les 4^{èmes} équipes**) se feront à l'issue des finales avec les joueurs en tenue sportive pour les photos des podiums.

9. TRANSMISSION DES RESULTATS

- 9.1. Lors des rencontres dans les clubs, les feuilles de rencontre doivent être :
- soit saisies sur SPID2 manuellement ou automatiquement avec l'outil GIRPE.
 - soit envoyées par mail (scan, photo) en cas de problème technique
- 9.2. En cas de forfait, l'envoi de la feuille incombe à l'association qui bénéficie du forfait.
- 9.3. Les résultats doivent être enregistrés par internet selon la même procédure que pour le championnat par équipe au plus tard le lundi à 12 H.
- 9.4. Les pénalités financières, sont les mêmes que pour le championnat par équipe.

10.DROIT D'ENGAGEMENT

- 10.1. voir grille des tarifs en vigueur pour la saison.

11.CONTACTS

- 11.1. Tout cas non prévu par ce présent règlement sera tranché par la commission compétente.
- 11.2. Pour toute demande de renseignement, réclamation, veuillez utiliser le formulaire figurant sur le site du comité (rubrique Compétitions, Coupe de l'Anjou).

*modèle à créer sur GIRPE ** Coupe pour la 1^{ère} équipe plus diplôme pour 1-2-3-4